Le dimanche suivant, M. Bombart, curé d'Horbaing, prêchait en chaire sur le même chapitre.

Il montrait que le vice n'est pas plus trop petite pour chatouiller la toute. Son reproche n'est pas justifié. Au-un service religieux n'était annoncé sur le programme. On ignorait cette circonstance.

On a reproché à M. le sous-préfet et à M. Dubois, ministre, de n'être pas présents? Bien d'autres manquaient aussi, les amis politiques de M. le maire ne faisaient pas grand nombre. Pas un maire des environs ne figurait dans l'assistance officielle.

M. le Maire d'Hornaing nous a prouvé une fois de plus, qu'il ne possédait pas les aptitudes nécessaires pour organiser une fête.

Il est trop autocrate, il a le ton trop cassant et avec cela il est jaloux et... manque d'expérience. L'occasion était si belle pour faire une cérémonie splendide!

On ne nous avait rien refusé. Vous avez de l'argent à pleines mains. Depuis le plus petit jusqu'au plus gros, chacun, sans distinction de parti, avait donné son obole. Non content d'une somme relativement considérable que vous possédiez, le maire s'est fait quémander le vin d'un cabaret.

Marges cela, tout a été manqué, et, il ne fait en vouloir qu'à la mauvaise organisation dont le maire était le souverain.

Il n'y eut aucun défilé et le programme n'a pas été suivi.

Le petit commerce local, à part les environs du monument, n'a nullement profité de cette fête. Certaines sociétés manquaient et enlevaient à la musique municipale d'Hornaing.

Les sociétés, après avoir été reçues par la municipalité, sont parties à leurs poteaux respectifs, et certaines y seraient encore si elles n'avaient pris l'initiative d'un mouvement quelconque.

Pendant ce temps la M. de cure bénissait le monument, et quelques orateurs prenaient la parole.

On n'entendit aucuns voix, aucun applaudissement, et si les discours n'avaient pas été communiqués à la presse, nous n'aurions jamais su ce qui avait été dit.

Les orateurs étaient en contre-bas avec la foule L'organisation n'avait pas prévu une tribune.

Une estrade n'avait cependant pas été oubliée pour quelques dames de la noblesse d'Hornaing.

Le bureau ne couronnait la fête et n'a pas eu plus de succès. On comptait sur 60 couverts. Peu s'en fallut que M. D'Hornin père et fils soient seuls avec M. Des Rotours.

Une quantité de victuailles restaient des lors, le garde-champêtre et quelques consommateurs inopinés le savaient très bien. Ils invitèrent quelques amis à l'œil. Tout promettait de bien se passer, quand soudain le maire arrive, reproche aux convives leur conduite en pareille circonstance.

M. Brahart, ancien maire, qui lui aussi aime un bon déjeuner, prend fait et cause pour l'assemblée. Une discussion très vive s'engage et on évacue la salle. M. le maire avait commandé. Et tous ces frais, que sont-ils devenus? M. le maire aurait-elle bien inspiré en faisant une distribution aux pauvres de la commune qui ont été oubliés en cette circonstance.

VALENCIENNES

Le vol de 7000 francs

Nous étions dans le vrai quand nous disions hier, que les faits ne semblaient pas prouver que la fille Desfosses se fut rendue coupable du vol dont se prétend victime Mlle Masson, rentière, rue Capelle.

Nous apprenons que l'inculpée vient d'être remise en liberté.

Verchain-Maugré. — *Accident.* — M. Célestin Lecerf, cultivateur, a été pris par les roues du train de bière de M. Marrier, difficulté, qui lui ont passé sur le corps. Il a reçu les soins des docteurs Tramblin et Descamps; son état reste assez grave.

— Jacques Tison, a eu deux doigts pris dans un engrenage et la première phalange enlevée, à la ferme-ascrerie de M. Paul Maurice, au Maréchal-ferrant.

Rumegies. — *Acte de courage.* — M. Désiré Cauchy, qui travaillait chez M. Louis Louvet, a été assez heureux pour arrêter le cheval emporte de M. Lole, voyageur à Haubourdin, qui avait en peur du sifflet d'un train. Cauchy a reçu à M. Lole, 17 francs qui avait perdus.

HAZEBROUCK

Steenvoorde. — Samedi prochain 6 novembre entendra à Steenvoorde la grande foire aux bestiaux dite Noyon Feuste.

Bailleul. — On nous écrit :

« On répète ici à qui veut l'entendre, que M. le député Plichon est dans les petits papiers du ministère, qu'il n'a qu'à dire un mot pour obtenir l'avancement d'un fonctionnaire, de même qu'il n'a qu'à lever le sourcil pour faire tomber en disgrâce tel autre personnage qui a le malheur de lui déplaire.

Les plus malins disent que c'est à Plichon, *républicain, que M. Méline et autres ministres* accordent leur confiance, or nous qui avons toujours connu M. Plichon, nous ne pourrons croire à cette métamorphose, d'autant que notre député aura fait publiquement adhésion à la République.

Qu'il provoque donc une réunion et qu'il déclare qu'il accepte la République avec ses lois fondamentales c'est-à-dire les lois scolaires et militaires; qu'il emploie un peu de son influence auprès de ses amis pour faire cesser la guerre sourde qu'ils continuent à faire à nos belles écoles communales, et que M. Plichon ne dise pas qu'il doit conserver l'equivoque pour assurer son élection; qu'il dise qu'il est républicain à Paris, à Lille et à Hazebrouck, et agir en réactionnaire dans ses cantons pour ne pas trousser ses électeurs.

Plichon républicain sera certainement suivi par un grand nombre de ses amis, vigoureusement soutenu par ceux qui ne cesseront jamais de combattre la réaction.

Que pourront contre lui une poignée de rétrogrades?

Allons! M. Plichon, un peu de franchise et de clarté : nous vous attendons.

Un groupe de républicains.

CAMBRAI

Iwuy. — Le curé d'Iwuy entend l'éducation à sa façon. Il est au catéchisme 78 enfants à un horaire incommode et parfaitement non-chrétien, il en fait un bâton d'une longueur démesurée pour exciter l'attention des enfants. Ses paroles lui coûtent cher vraiment!

Il ne se contente pas toujours, ce brave représentant de Dieu sur la terre, d'agrémenter les petits enfants qui lui sont confiés, mais il emploie très souvent des moyens bien plus violents pour arriver à leur inculquer sa science, qui, hâtons-nous de le dire, est bien confuse et bien partiale. Ses malheurs moyens disciplinaires consistent surtout en force coups de bâton et coups de pied qu'il distribue avec une générosité qui n'est pas rare chez ces ensoutanés.

Tel est, habitants d'Iwuy, le doux pasteur à qui vous confiez les vôtres.

DUNKERQUE

Accident grave. — A la filature Saez et Hans-rue du quai Mail. Alice Vandenbaeghe, a eu la main gauche prise dans un engrenage et a eu trois doigts écrasés.

Le curé de Fort-Mardyck aux Assisses

Le curé de Fort-Mardyck, le sieur Emile Fylon, a été conduit à la gare de Dunkerque, samedi à midi, où a été expédié par le train de midi vingt pour Douai, où il comparaîtra aux assises prochaines.

Mouvement du port de Dunkerque

Entrées du 29 octobre. — Leith, v. ang. Blackboy, 489, cap. Lindrey, div. Debuecker — Trouville sloop, St-Joseph, 61, Mauvaret, bryges, Fayol — St Martin-de-Ré, st. St-Patrick, 40, c. Guillot, orge, Fayol — Morlaix, st Frederic, 58, c. Le Bourgeaud, div. Leroy — Tréguier, st. Souvenir, 28, Hamilot, orge, Fayol.

Du 30 : Londres, vap. ang. Roubaix, 299, Chaplin, div. Morel — Londres, v. Rosendael, 290, Tait, div. Morel — Lorient, v. Ville-de-Boulogne, 450, cap. Everard, div. Deman — Boyardville, g. Rachel, 74, Pro. orge, Leroy — Aiguillon, g. Germaine, 56, c. Hamel, orge, Fayol — Aiguillon, st. Louis-Rachel, 59, Henry, orge, Fayol — Anvers, v. ang. Annabel, 627, Jansen, div. Deman — Cette, st. Passée, 84, Henry, gr. de lin, Leroy — Sulina, v. ang. Technwich, 1036, div. Duchatel.

Sorties du 29 octobre. — Rochefort, Br.-g. Guillaume Tell, 107, Lefranc, houille, Leroy — Bonlogne, V. Ville de Caen, 90, c. Camazel, div. Duchateau.

Du 30. — Brest, Vap. Léon, 383, Hamon, div. Leroy — Glasgow, V. ang. Arminon, 2306, Autram, div. Morel.

Bourbourg. — Vendredi cet un lien les fanfarilles de M. B. Vandenbroughe fils, brasseur maltot, délégué canadien, l'orphéon de la commission de la musique municipale. Une affluence considérable assistait aux obsèques. On remarquait toutes les notabilités de la ville et de la région. Le cortège était important; en avant du corps d'étaient placées la musique municipale, au complet, qui exécuta sur tout le parcours des plus belles marches funèbres. la société de Guillaume-Tell avec son drapeau la société de l'Union, une délégation des sapeurs pompiers, de la société de Tir de la Concorde, de l'Indépendante du Sou des Écoles laïques et de la Ligue républicaine.

Au cimetière, M. Noel Piton, ami du défunt et président de la société de musique, a prononcé une allocution.

PAS-DE-CALAIS

SAINT-OMER

DÉCOUVERTE D'UN CADAVRE A ARQUES

En chassant vendredi dans la commune d'Arques, M. Foulon, ancien maître bottier d'artillerie, a découvert dans un champ de betteraves au lieu dit les Croisettes, le cadavre d'un homme dans un état de putréfaction avancé.

Ce cadavre était vêtu d'un complet en velours, d'une casquette bleue et d'une paire de bottines à élastiques, et la figure était méconnaissable.

M. docteur Alexandre a constaté que la mort devait remonter au moins à six semaines.

Les bruits les plus divers circulent, mais celui qui est le plus vraisemblable, le voici :

Un sieur Jules Devienne, du Haut-Arques, âgé de 36 ans, voyageur de la ville de ville et travaillant tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, a été vu à Arques, le jour de la récolte de la douzaine vêtu, dit-on, de la même façon que le cadavre qui vient d'être découvert. Depuis cette époque on n'a pas eu de ses nouvelles.

Est-ce son cadavre qu'on a retrouvé ?

Voilà ce que l'on découvrira sans doute bientôt grâce aux renseignements demandés.

Cette découverte a causé le plus grand émoi dans la paisible commune d'Arques.

POUR VOUS DESALTERER

BANYULS-TRILLES à l'EAU

Cet excellent apéritif, si apprécié par le corps médical et les personnes qui en ont déjà fait usage, se trouve **dans tous les cafés, les bons estaminets** et chez les **entrepositaires.**

Exiger l'étiquette sur la bouteille.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 30 octobre

LILLE

Un des dévaliseurs de jardins devant la tribunal. — Cet individu, ancienne connaissance, le jeune Descamps, âge de 17 ans, ex-pensionnaire de la maison de Dom Bosco où il s'était échappé comme il l'a fait assez du reste, dans des patrons qui l'ont employé, avait été condamné le 9 octobre à six mois de prison pour vol d'une bicyclette et d'autres menus objets dans les villas de Lambersart. Il n'a pas profité longtemps de la liberté et, comme nous l'avons annoncé, le 22 octobre, au moment où il allait chez le commissaire de police de Lambersart, il a été arrêté.

Il comparaissait aujourd'hui pour vol de quelques objets et vêtements communs dans le kiosque du jardin de M. Lemaire-Desrousseaux, et chez Rousé, rue d'Iskermann.

Le tribunal, qui aura d'ailleurs à le juger pour autres faits dans quelque temps, l'a condamné six mois de prison.

Vols. — Quatre mois de prison à Auguste Vandersteen, pour vol au préjudice de Mme veuve Glas, rue Pierre-Legrand.

— Deux mois de prison à Jules Chartrainc, 25 ans, qui a détaché de quelques francs les poches d'un compagnon au cours d'une journée de noces et festins.

Coups de couteau. — Joseph Decorte, 18 ans, plombier, venait de terminer à la prison de Gand, une peine de quelques mois de prison quand il revint ces jours derniers à Lille. Il dejeuna avec son beau-frère, M. Warnicque, rue de Juliers, qui, à la fin du repas, lui parla d'une petite dette. De la, discussion au cours de laquelle Decorte jeua du couteau.

ROUBAIX

Vol. escroquerie. — Augustin Derudder, garçon boucher, avait été acquitté du chef de vol d'une montre, il a quatre mois de prison, toute de prévus, il n'a pas pour longtemps de la liberté.

Ayant emprunté 12 francs au nom d'un garçon brasseur à un cabaretier de la rue de l'Alma, il a été l'objet d'une plainte pour escroquerie. Au cours de l'enquête, le cabaretier déclara qu'il lui avait offert en vente la montre volée.

Derudder était aussi poursuivi pour vol d'effets d'habillements au préjudice d'un cabaretier de la rue de Mouvaux.

Cette fois il récolte 6 mois de prison.

Coups de couteau. — Le 23 octobre, en montant l'escalier, vers minuit, Charles Taverne, 44 ans, fut touché à l'épaule par un coup de couteau. Il se retourna furieux, sur lui fut porté des coups de couteau.

Quatre mois de prison à ce brutal.

TOURCOING

Coups et ivresse. — Joseph Tibodo, 32 ans, après avoir pris une paille vint taquiner ses sœurs et les empêcher de travailler. Comme elles lui faisaient des reproches, il alla dans l'une d'elle, qui se trouvait en cette circonstance, et lui frappa son frère âge de 15 ans qui arrivait au secours de sa sœur et le jeta sur le sol sans pouvoir sous qu'un lâchet de mettre la paix dans la chambre.

Un mois de prison, 5 francs d'amende.

ROUBAIX

Outrages, rébellion, ivresse. — Au cours d'une scène de ménage, Jules Lepoutre, livrait, rue de Tourcoing, cour St-Louis François Rosapé, âgé de 29 ans, les gagnant, ils arrivèrent. Ils durent subir reçus par le policard qui les outragea et se rebella ce qui lui valut un mois de prison. En plus 5 fr. d'amende pour ivresse.

Tribunal Civil de Lille

Audience des criées du 30 octobre 1897

Nous avons relaté jadis le jugement par défaut pris par M. Staes-Flayout contre son fils M. Staes-Brame, adjoint au maire de Lille, au paiement de sommes avancées par le père au fils. M. Staes-Brame a fait opposition à ce jugement. L'affaire a été plaidée hier.

Me Boyer Chamard, avocat, se présentait pour M. Staes-Brame ; Me Rajat, comme conseil de M. Staes-Flayout.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Tribunal correctionnel de Valenciennes

Audience du 29 octobre

Dennin. — 16 fr. d'amende à Hégo Emile, pour violences exercées envers son voisin, Baudun.

Preseau. — Duplat Jules est acquitté du fait d'injure. (Il avait traité de gamin le nommé Parent, garde particulier).

Montagne. — 16 fr. d'amende à Dupont Adolphe qui, le 26 août dernier, a porte des coups à la femme Brouiin.

Preseau. — Martin Marie et Delwarde Hortense, inculpées de vol de haricots, sont acquittées. Martin Marie est condamnée à 16 francs d'amende avec sursis pour avoir tenté de corrompre par de l'argent le garde-champêtre.

Quiévrechain. — Lecroy Léon, 18 ans, acquitté du fait de violences sur le douanier Rollin Jean-Baptiste.

Saint-Amand. — Au lieu d'un mois de prison à Lecoge, lire deux mois.

Cour d'Assises du Nord

Liste des jurés

Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la session des assises qui s'ouvrira le lundi 15 novembre prochain, sous la présidence de M. Coppe, avec pour assesseurs MM. De Brix et Dutrème, conseillers à la Cour d'appel.

JURÉS TITULAIRES

MM. Jean-Marie Demilly, négociant à Roubaix — Jules Lambert, cultivateur à Frœmichen — Hector Weil, industriel à Marly — Henri Caloin, propriétaire à Watten — Achille Vernier, propriétaire 29, rue de Douai, à Lille — Jules Renaut, propriétaire à Cambrai — J. B. Dacaillon, négociant à Willeme — Louis Dubois, cultivateur à Anhy — Henri Dangreau, cultivateur à Quarouble — Edmond Defoort, cultivateur à Hazebrouck — Felix Monnier, négociant, 41, rue Gambetta, à Lille — Achille Bouteille, commis-négociant à Mouvaux — Fénion Cardon, docteur en médecine à Biastre — Alfred Ferrand, propriétaire, 1, rue des Arts à Roubaix — Vital Vendeis, propriétaire à Marcoltes.

Jules Morysse, marchand bonnet à Pitgam — Pierre Lonet, cultivateur à Sin-le-Noble — Paul Lebleu, propriétaire à Dunkerque — Louis Dumortier, cultivateur à Tourcoing — Victor Dieuloumier, négociant à Tourcoing — Victor Gillet, brasseur à Cantin — Paul Degruson, brasseur à Merville — Fernand Briatte, propriétaire à Boulogne-Avesnes — Victor Willems, cultivateur à Templeuve — *Germain Descamps, cultivateur à Carnin — Jules Holot,* fabricant de cacas à Noyelles-sur-Escaut — Léopold Canet, courtier, rue des Arts, à Roubaix — Victor Lambelin, cultivateur à Marcq-en-Barœul — Charles Collet, ingénieur civil à Dunkerque — Georges Dambrecht, maire de Gonnizin — Louis Demade propriétaire à Montcuq-St-Vaast — Henri Delabarre, négociant en vins à Linselles — Charles Cavroit, cultivateur à Willies — Louis Lequeune, propriétaire à Tourcoing — Constant Bourry, cultivateur à Elincourt — Gustave Delmasure, brasseur, 11, rue de Douai, à Roubaix.

MM. JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Emile Millescamps, propriétaire à Douai — Rodolphe Lavoix, propriétaire à Douai — Paul Aymon, cultivateur à Marcq-en-Barœul — Henri Druelle, ancien avoué d'appel à Douai.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Voici le rôle des affaires qui seront soumises au jury pendant la session du 4e trimestre 1897 qui s'ouvrira à St-Omer le mercredi 3 novembre sous la présidence de M. du Balmino de Lascoët, conseiller à la cour d'appel de Douai.

Mercredi 3 novembre. Ministère public, M. Testart, procureur de la République.

1re affaire. — **Attentat à la pudeur.** Joseph Vasseur, âgé de 46 ans, journalier, demeurant à Guisy. Défenseur M. Isafebvre du Prey.

2e affaire. — **Attentat à la pudeur.** — Georges Pate, âgé de 20 ans, domestique de ferme, demeurant à Essars. Défenseur, M. Bracquart.

Jeudi 4 novembre. — Ministère public ; M. Prousteram, substitut.

1re affaire. — **Attentat à la pudeur.** — Louis Leclercq, âgé de 31 ans, manœuvre, demeurant à Berck-sur-Mer, défenseur, M. Degouy, avocat du barreau d'Amiens.

2e affaire. — **Attentat à la pudeur.** — Florimond Sabot, âgé de 27 ans, chaudronnier, demeurant à Annin. Défenseur, M. Demont.

Vendredi 5 novembre, — 1re affaire. — **Incendie volontaire.** — **Pierre Bermand**, âgé de 57 ans, journalier, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

2e affaire. — **Attentat à la pudeur.** — Ch. Cigoure, âgé de 21 ans, manœuvre, demeurant à Berck-sur-Mer, défenseur, M. Degouy, avocat du barreau d'Amiens.

2e affaire. — **Attentat à la pudeur.** — Florimond Sabot, âgé de 27 ans, chaudronnier, demeurant à Annin. Défenseur, M. Demont.

Vendredi 5 novembre, — 1re affaire. — **Incendie volontaire.** — **Pierre Bermand**, âgé de 57 ans, journalier, demeurant à Boulogne-sur-Mer.

Samedi 6 novembre — 1re affaire — **Attentat à la pudeur** — Lucien Gricourt, âgé de 24 ans, valet de charrue demeurant à Lepine — Ministère public, M. Sergeant, juge-suppléant — *Défenseur*, M. Vasseur.

2e affaire, **affaire de presse.** Ministère public M. Estart, procureur de la République, Victor Cadot, journaliste à Calais : Jules Peumery, imprimeur à Calais.

Lundi 8 novembre. — Ministère public, M. Prouharam, substitut.

1re affaire. **Abus de confiance qualifiés.** Georges Heutale, âgé de 18 ans, clore d'huissier, demeurant à Boulogne-sur-Mer, défenseur M. Bellonge.

2e affaire. — **Attentats à la pudeur.** — Alphonse Martin, âgé de 37 ans, vacheur, demeurant à Hydy St-Leu, défenseur M. Brangbrion.

Mardi 9 novembre. Ministère public, M. Testart, procureur de la République.

Avortement. — Gabrielle, 39 ans, sage femme. Défenseur M. Flament, de barreau de Béthune.

Celina J..., 39 ans, cabaretière. Défenseur : M. Rajat, du barreau de Lille.

Mercredi 10 novembre. — Ministère public : M. Prouharard, substitut. — 1re affaire. — **Attentats à la pudeur.** — Jean-Baptiste Delannoy, âge de 47 ans, journalier, demeurant à Mouchy-le-Preux. Défenseur M. Bo..., du barreau de Lille.

2e affaire. — **Attentats à la pudeur.** — Achille Delbrouque, âge de 33 ans, journalier, demeurant à St-Malmanche. Défenseur : M. Dupressoy.

Jeudi 11 novembre. — **Abus de confiance qualifié** Jules Bandelouque, ancien avoué à Montreuil-sur-Mer. Ministère public, M. Prouharam, substitut.

TRIBUNE PUBLIQUE

Roubaix, le 27 octobre 1897.

Monsieur le Redacteur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Monsieur le Redacteur,

Dans votre numero portant la date du 26 courant, un père de famille émet l'avis que toutes les municipalités de la 1re et des départements de la région devront reclamer l'achèvement des salles utiles à l'admission des élèves de première année à l'Ecole des Arts et Metiers de Lille.

Utiles est excellente, pourquoi, je pense que les Chambres de commerce et les directeurs des écoles primaires supérieures de Roubaix, de Tourcoing, de Fourmies, etc.; les proviseurs des Lycées de Tourcoing, d'Armentieres et d'ailleurs, qui prepare nent des jeunes gens aux arts et metiers, pourraient être tenus d'insouciance si ils ne joignaient leurs efforts, avec des personnages des villes.

Puisque nous cherchons des influences pour agir, n'est-ce pas le moment d'inviter nos mandataires (sénateurs, députés, conseillers generaux, conseillers d'arrondissement) à intervenir auprès des pouvoirs publics.

Agreez, etc.

E. J. D.

Monsieur le Directeur du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Monsieur le Redacteur,

Je viens vous prier de bien vouloir accorder l'hospitalité de votre honorable journal aux lignes suivantes :

Il vaut formé dernièrement à Roubaix, une société de Photographes-amateurs. A ce sujet il a été publié ici même une lettre emanant de la dite société, donnant quelques explications sur le but qu'elle voulait atteindre et qui me semblait pas parue suffisamment claires pour pouvoir renseigner les intéressés et les personnes qui désiraient en faire partie.

Ma lettre n'a pas pour but de critiquer ou de porter entrave à la bonne marche de cette société ; au contraire. Amateur moi-même je désire et je crois bassement, comme moi avec des explications précises sur l'organisation de cette association d'amateurs ... quel est son but ?

Il vaut de quoi, je ne le sais pas le nouvelle bien, de la publication d'un bulletin-rapport mensuel dans lequel seraient relatés les travaux de la société et tout ce qui y rattachera.

Jusqu'à ce jour cette brochure qui serait intéressante, n'a pas para que je sache ?

Si la société des Photographes-amateurs est basée sur du bons principes, et son but est vraiment intéressant je ne doute pas qu'elle obtienne un grand succès, et recueille de nombreux adherents à Roubaix. *Je prierais donc son comité de bien vouloir fournir les renseignements utiles, intéressant de nombreux amateurs et peut-être alors en verrais-je aussi mon adhésion.*

Agreez, Monsieur le Directeur, etc.

Un amateur.

Croix, le 30 octobre 1897.

Monsieur le Redacteur de la journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing.*

Monsieur le Redacteur.

J'ai l'honneur de vous prier concernant votre compte-rendu de l'audience du tribunal de simple police du 28 courant, de bien vouloir faire la rectification suivante :

Il a été bien dit par les témoins et ma femme, qu'il n'a pu exister que dans l'imagination de dame Hélène Lesage que son mari était assis sur les genoux de ma femme.

Convenez M. le Redacteur, sur votre amabilité habituelle et l'egard de ceux que vous avez pour vos lecteurs sandus, pour accéder à l'insertion de la rectification.

Je vous prie d'agréer, etc.

Léon Brouns,
mercier, bonneter, rue Léon Gambetta, 68 et 32, boulevard de la Chappelle.

Programmes des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre (Hippodrome) — Jeudi 4 novembre 1897 (Bureau à 7 heures 1/2 ; Rideau à 8 h. Grand succès

LE PETIT FAUST

Opéra-bouffe-féerique d'Hervé, en 3 actes et 5 tableaux, monte a grand spectacle

Grande mise en scène. — Orchestre complet.

Prix des places : Loges et Fauteuils, 4 fr. — Fourtours, 2 fr. 50 — Iros Galeries, 1 fr. 75 — Des places, 0 fr. 60. — Pour la location s'adresser chez M. Jubé-Hertog, rue de la Gare.

PETITE CORRESPONDANCE

A. G. à Lille! Une affiche indiquera incessamment les cours de l'Union française de la Jeunesse. Voici en tous cas ceux qui vous intéressent :

Electricité, le mardi à 8 h. 1/2, à partir du 16 novembre — Comptabilité, le jeudi à 8 h. 1/4, à partir du 18 — Mécanique, le vendredi à 8 h. 1/2, à partir du 19. — Sténo-Poissonnienne. — *A. L. inutiliseur :* Nous le croyons, mais nous ne pouvons rien affirmer pour ce genre de renseignement — *M.O.T.* Le notaire a le droit incontestable de réclamer toutes les pièces de dépenses afférentes à la succession.

Le Facteur.

CONVOCATIONS

— Lundi 1er novembre (sortie obligatoire). *Réunion de tous les gymnastes à 10 h. 1/2 du matin, au local, pour se rendre en corps au cimetière pour la cérémonie annuelle en mémoire des sociétaires morts pour la Patrie.* Tenue d'été si le temps le permet. L'amende réglementaire sera rigoureusement appliquée aux absents.

La commission de la société des sous officiers français invite tous les sociétaires à se réunir au café Delattre, place de la Fosse-aux-Chênes, lundi 1er novembre à 10 h. 3/4, départ à 11 h. pour se rendre rue Pauvrée afin de prendre part à la manifestation patriotique qui aura lieu au cimetière de Roubaix au monument élevé à la mémoire des soldats français morts pour la Patrie

Elle espère que tous les sociétaires se feront un *devoir d'y assister.*

En raison de l'importance de cette manifestation, la commission a décidé d'appliquer l'amende réglementaire à tout sociétaire qui s'abstiendrait sans excuse.

Etat-Civil de Roubaix

Du 30 Octobre

Naissances — Irène Dupont, rue St Sossoin, 83 — Julienne Derrese, rue de la Fontaine — Marcel Lemaire, rue Sainte-Barbe, 57 — Hélène Tourlier, rue de Tournai — Leon Vancauteren, rue Cadot, 21 — Georges Meurisse, rue du Moulin — Maddeleine Damet, à la Maternité Boucleuat — Victor Dujardin à la Maternité Boucleuat — Théophile Caudron, rue de l'Epeule, 15 — Raymonde Maure, rue de la Balance — André Poissonnier, rue des Lignes, 11 — Albert Vancampon, Hotel-Dieu — Marcial Saint-Gabriel, rue de l'Alma, 134.

Décès. — Sophie Nis, 78 ans, rue de Tunis, 9 — Henri Dierbier, 2 mois, Hotel-Dieu — Valentine Pecquerie, 7 mois, rue Pierre-de-Roubaix — Seffert, présente sans vie, rue de Mouvaux, 120.

Publications de mariages — Neuf.

Mariage — Entre Hubert Steenpat, moulenr en fer, place du Trichon et Hortense Toussaint, domiliée, rue du Fontenoy, 108 — Henri Houset, plieur, rue de Naples, 110 et Angèle Decoyer, dévideuse, rue Faverell — Arthur Mercier, employé, 19, place de l'Abattoir et Marie Charlotte Berlin, rue de la Conférence, 40 — Paul Laigle, seilier, Amiens et Julia Laurent, tailleuse, rue de Lannoy — Denis Aggen Alphonse, apprêteur, rue de la Fontaine et Louise Verschelde, bambrechesse, Roubaix.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 30 Octobre

Naissances — Berthe Lois, rue Auber, Doudet, rue Neuve-Usine, 165, rue de la Barbe-Porte — Jeanne Lesaffre, 1 an 11 mois, rue du Bois-Laurier, 80 — Fernande Delebecque, 1 an 25 mois, rue Blanc-Seau, 226 — Marcel Corroit, 22 ans 6 mois, Hôpital-Civil, rue Nationale — Polydore Vanhowe, rue du Blanc-Seau.

Mariage — Entre Alfred Moulin, Vandeirdsseche, chauffeur et Philomène Buyat, sans profession — Polydore Clinckx, ajusteur et Alphonsine Glorieux, sans profession — Louis Lecocq, bonnetier et Hortense Delcourt, couturière — Jules Delespaux, magasinier et Marie-Julienne Lesage, soigneuse — Jules Bienschkaert, batteur et Hélène Gaillot, couturière.

Publications de mariages — Entre : Alphonse Jacquart, rentrent et Marie Denouiet, piquiere — Ferdinand Verhaghe, employé et Marie Dekimpe, moulineuse — Jules Scapre, employé de commerce et Fernine Honoré, tailleuse — Augustin Leveugle, employé du commerce et Aline Dubois, sans profession — François Leroy, tricur et Florence Delaugle, fille de bureau — Alfred Duflot, prepose de douane et Julie Vandenbulcke, sans profession — Louis Liotar, marasinier et Isabelle Maerte, journalière — Jules Libbrecht, chaudonnier et Marie Parmentier, sans profession — Leopold Demey, terrassier et Marie Dalodder, servante — Leopold Parmentier, appareilleur et Elisa Verscaeve, soigneuse — Alfred Mulin, cardeur et Celina Frayman, soigneuse — Emile Calleke, domestique et et Elisa Girard, soigneuse — Joseph Duvainbour, mecanicier, et Hélène Leclercq, couturière — Albert Delâs, tisserand et Charlotte Derycke, menagère — Amelynck Henri, employé de commerce et Philomène Lecouturiere — Jerémie Liebaert, tailleur et Dewurder Elise, cuisinière — Victor Stal, marchand et Marie Pollet, sans profession — Ambroise Bonche, cardisseur et Louise Lauranay, bohimeuse — Henri Vanyperseele, tricur et Rosalie Bonche, rapassneuse — Jules Chimot, tailleur et Stéphanie Lordan, couturière — Edouard Dewerdt, employé de commerce et Aimé Latan, sans profession.

CONNAISSANCES UTILES

Recettes pour laver sans changer la couleur des bas noirs ou de couleur tendre.

On fait bouillir du son que l'on a mis dans une moussoline et on le passe pour en retirer tout le lait. Il ne faut pas se servir de savon. Les bas, bien nettoyés à plusieurs eaux et rincés, devront être étirés en rétablissant leur forme, et mis à sécher à l'ombre. Il ne faut ni soleil, ni feu.

BONHOMME FRANKLIN.

THAT IS THE QUESTION!

Pour être élégante et gracieuse,
Pour être correct et parfait gentleman

Il faut être bien chaussé!

A l'aise, mais le pied mignon.

Où s'adresser ?

That is The Question ..

La question est résolue en achetant

A LA CORDONNERIE MODÈLE

dont les assortiments toujours au grand complet permettent de chausser tous les pieds.

Ses articles de qualité extra et de solidité garantie, des modèles plus nouveaux, chaussent dans la perfection et sont à la portée de toutes les bourses.

Rayons à Prix Uniques

Tous les Modèles à choisir dans chaque Rayon depuis **8** fr. **50** jusqu'à **25** fr.

Prix fixes marqués en chiffres connus

CORDONNERIE MODÈLE

21, Rue de la Gare à ROUBAIX

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau : dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. *Cette offre, dont on appréciera le* but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

MARCHÉ A TERME

de Roubaix-Tourcoing

Du 30 Octobre

Cote officielle de 4 heures /*

Peignées de la Plata et de l'Uruguay.

Livraisons	TYPE 1 qual. fort Cote prec.	TYPE 1 qual. fort Cote jour.	TYPE 3 qual. court Cote prec.	TYPE 3 qual. court Cote jour.	Peign. à la Plata Type a. Cote prec.	Type a. Cote jour.
Octobre	0.00	0.00	..	..	..	..
Novembre	4.00	4.00	..	..	..	..
Décembre	4.00	4.00	..	..	..	..
Janvier	3.975	3.975	..	..	..	..
Février	3.95	3.95	..	..	..	..
Mars	3.925	3.925	..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..
Mai	3.925	3.925	..	..	..	..
Juin	3.90	3.90	..	..	..	..
Juillet	3.90	3.90	..	..	..	..
Août	3.90	3.90	..	..	..	..
Septembre	3.90	3.90	..	..	..	..

Tendance : Calme.

DETAIL DES VENTES

Type unique		
Novembre	10.000	à 4.00
Mars	10.000	à 3.925
Juillet	10.000	à 3.90
Août	15.000	à 3.90

Total de la journée, 45.000 kil.

Résultat du mois : 1.140.000 kilos

Avis — Mardi 2 novembre, la Bourse officielle aura lieu à midi à Roubaix.

AGRICULTURE & COMMERCE

*** Marchés de Lille du 30 Octobre**

Cuite terjet (note officiel) ... à ... = 88* (cote com. Es 2 & 25 = ...)

SUCRE — sucre casse (cote offic), 100 .. à ...

— En pain : 1 (cote offic), 99.

BETTERAVE disponible ...

Marchés de Paris

Du 30 Octobre

FARINES : 12 marques — Tendance hausse

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Octobre	61 fr.	61 fr.	4 de Nov.	61 fr.	61 fr.
Novembre	61.40	61.65	4 mois	60.50	60.90

MARQUE CORBEIL (entrepôt) ...

SUCRES — Tendance calme

Octobre	17.75	17.65	4 de Nov.	17.65	17.70
Novembre	17.65	17.65	4 premiers	17.90	17.95

AVOINE — Tendance calme

Octobre	17.85	17.60	4 de Nov.	17.75	17.75
Novembre	17.70	17.70	4 premiers	17.90	17.90

FINANCES

Paris, le 30 octobre 1897.

Le marché, n'étant plus soutenu par les rachats nécessités par la liquidation, faiblit à nouveau.

Le 3 0/0 est à 103.07.

Le 3 1/2 0/0 à 107.27.

Les fonds étrangers, à l'exception des Russes, sont lourds.

Nos institutions de crédit sont en général moins bien tenues.

Le Crédit Foncier à 656.

Le Comptoir National d'Escompte à 573.

Le Crédit Lyonnais à 773.

La Société Générale très ferme à 525.

Rio Anonyme ...

L'obligation 400 fr. 3 0/0 de la Compagnie française des Rans, 59, rue Lagendre, à Paris, donnant 12 fr. net, soit, au cours actuel de 300 fr., un intérêt de 4 0/0, paraît appelée à une hausse importante, car en dehors des annuités fixes et stipulées aux statuts, contrats et cahiers des charges qui constituent le gage privilégié de ce titre, les abonnements augmentent chaque jour, promettant un accroissement de bénéfices.

L'obligation 4 1/2 0/0 de la Compagnie départementale des Eaux et Services municipaux, donnant 12 fr. 50 net, rapporte, au cours actuel de 220 à 250 fr., un intérêt de plus de 5 0/0.

L'action de la